

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 48 (1950)

Heft: 5

Nachruf: Paul Etter, géomètres officiel

Autor: L.H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Das Wohl des Technikerverbandes lag ihm immer sehr am Herzen, so daß der Schweiz. Technikerverband wie auch dessen Sektion St. Gallen ihn für seine verdienstvolle Tätigkeit zum Ehrenmitglied ernannten.

Dem Schweiz. Geometerverein diente A. Kreis im Zentralvorstand und war eine Zeitlang Präsident der Sektion Ostschweiz sowie Obmann der Taxationskommission. Speziell in Tariffragen wurde er verschiedentlich in Spezialkommissionen gewählt und präsidierte seinerzeit die Konferenz der eidgenössischen und kantonalen Vermessungsauf-sichtsbeamten.

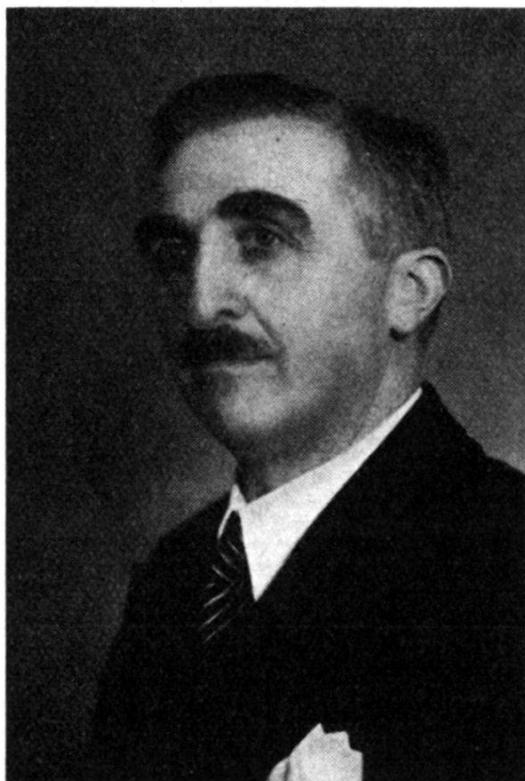
An seiner Bahre trauern eine Tochter und ein Sohn. Seine Gattin und eine Tochter sind ihm im Tode vorausgegangen.

Nun ist auch sein rastloses Leben ausgelöscht. Möge ihm die Erde leicht sein.

R. I. P.

H. Braschler

† Paul Etter, géomètre officiel



Nous avons appris avec un très vif chagrin le décès de notre excellent ami et collègue Monsieur Paul Etter, géomètre officiel à Vevey, survenu le 14 avril 1950. Originaire d'Oberried près Morat, Paul Etter est né à Montreux le 16 janvier 1889. Après avoir suivi les écoles de cette ville, il fréquenta le gymnase scientifique à Lausanne puis les cours spéciaux de l'Université à l'intention des futurs géomètres. Il effectua son stage professionnel à Montreux, à Lausanne et à Zurich puis obtint la patente fédérale de géomètre en 1913. Le jeune géomètre entra dans l'administration publique et passa les huit premières années de son activité pratique dans le bureau des mensurations de la ville de Zurich que dirige depuis de nombreuses années M. le professeur Dr Bertschmann. Il quitta, en 1921, les

bords de la Limmat pour reprendre, à Vevey, le bureau du géomètre Louis Blanc devenu conservateur du registre foncier du district de Vevey.

M. Paul Etter sut d'emblée se faire apprécier par ses travaux précis, bien présentés et exécutés avec une admirable conscience professionnelle. En matière de mensuration cadastrale, il fut chargé d'importantes entreprises, notamment de la mensuration parcellaire de la commune de Chardonne, de la mensuration partielle de la commune de Blonay et collabora à la mensuration parcellaire de La Tour-de-Peilz. Il établit en outre pour les administrations et pour les particuliers d'innombrables plans spéciaux de fractionnement, des plans d'abornement, des plans de servitudes et autres destinés à la conservation du cadastre et dont la bienfacture est remarquable. Il exécuta aussi plusieurs remaniements parcellaires dans le vignoble comme dans les territoires agricoles et forestiers, à l'entièvre satisfaction du Service cantonal des améliorations foncières.

La Feuille d'avis de Vevey a relaté longuement les mérites de M. Paul Etter tant en sa qualité de géomètre officiel que de membre du Conseil communal puis de conseiller municipal. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici quelques passages de cet élogieux article:

«Les connaissances du regretté disparu, ses vues longues, son intérêt pour les problèmes les plus divers le désignaient tout naturellement pour occuper un poste actif dans la vie publique. Il fit ses premières armes à la Société de développement de Vevey, dont il est le secrétaire jusqu'en janvier 1938, restant encore membre du comité comme délégué municipal. Rattaché au parti radical veveysan, qu'il présida dès 1936 pendant quelques années, il fut nommé conseiller communal en 1925 et réélu régulièrement jusqu'en novembre 1945. Durant son passage au législatif communal, il fit de nombreuses et opportunes interventions relatives à des questions d'édilité publique et d'urbanisme. Il put mieux encore faire bénéficier la communauté de ses forces vives lorsque la volonté populaire le porta, le 17 décembre 1937, aux fonctions de municipal. Chargé de diriger la section des travaux, M. Paul Etter, excellent technicien qu'il était, fit réaliser plusieurs projets qui lui tenaient à cœur, malgré les moyens financiers restreints dont disposait la commune. C'est essentiellement à son initiative que l'on doit le dernier aménagement de la Place de la gare, avec son jet d'eau et sa verdure, ainsi que la transformation de nombreux jardins et parcs publics.»

Au début de juillet 1948, Paul Etter se trouva, bien contre son gré et pour des raisons de santé, dans l'obligation d'abandonner ses fonctions publiques et de quitter ainsi le Conseil communal et la Municipalité. M. le syndic Dénéréaz dit au démissionnaire la reconnaissance des autorités et de la population veveysanne pour son entier dévouement au service de la collectivité. Député au Grand Conseil de 1937 à 1939, M. Etter y déploya une grande activité. Il fit partie de nombreuses commissions où il fut apprécié par son esprit clair et décisif. A côté de la technique professionnelle et des charges politiques, M. Etter s'intéressa vivement à la musique et spécialement au chant. L'Union chorale de Vevey, dont il fit partie pendant bien des années, lui décerna le titre de membre honoraire.

Les obsèques eurent lieu à Vevey le 17 avril 1950 au temple de St-Martin. Devant une nombreuse assistance profondément recueillie, M. le pasteur Visinand apporta les consolations de l'Evangile et M. le municipal Kratzer, parlant au nom des autorités locales, retraca la belle et féconde carrière de notre ami et exprima à la famille en deuil l'hommage ému de la Municipalité.

M. Pierre Deluz, géomètre officiel à Lausanne et président de la Société vaudoise des géomètres officiels, évoqua en termes excellents le grand rôle joué par M. Paul Etter dans les milieux professionnels où son intégrité, son travail minutieux et soigné lui conféraient une autorité incontestée auprès de ses collègues qui lui confierent des tâches importantes.

C'est ainsi que M. Etter fit partie de diverses commissions de taxation entre autres de celle chargée de défendre les intérêts de la société devant les instances fédérales lors de l'établissement du tarif pour les travaux de mensuration et de conservation. Très assidu aux assemblées de la société, Paul Etter intervenait fréquemment dans les discussions et ses avis judiciaires étaient très écoutés. M. le président Deluz termina son émouvante allocution en soulignant ce fait caractéristique que notre regretté collègue était un des défenseurs les plus convaincus des traditions qui firent la force et l'honneur des géomètres vaudois.

Après une prière de circonstance un immense cortège, au sein duquel on comptait une trentaine de géomètres, défila devant la famille affligée puis l'incinération eut lieu dans la plus stricte intimité. Nous garderons tous un souvenir reconnaissant de ce dévoué collègue qui sut porter à un haut degré le renom de la corporation des géomètres par son travail, par ses aptitudes et par sa probité professionnelle.

Qu'il nous soit permis de réitérer à Madame Etter-Chambaz, sa vaillante épouse, à sa famille et en particulier à son fils, notre cher collègue M. Marcel Etter, géomètre officiel à Vevey, nos condoléances les plus sincères et nos sentiments de profonde sympathie.

Ls. H.

† Jules Favre



Texte de l'allocution prononcée par M. de Raemy, vice-directeur du Service topographique fédéral, aux obsèques de M. Jules Favre, chef de section

Chère famille,
Mesdames,
Messieurs,

Ces derniers temps, la mort avait déjà prélevé un lourd tribut parmi les membres de notre profession. Elle vient de nous frapper à nouveau dans toute sa rigueur et son aveuglement en la personne d'un de nos col-